

REPUBLIQUE DU TCHAD



UNITE - TRAVAIL – PROGRES

CONSEIL MILITAIRE DE TRANSITION

PRESIDENCE DU CONSEIL

PRIMATURE

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

COMITE D’ACTION POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA GESTION  
DES CRISES

COORDINATION NATIONALE DU SYSTEME D’INFORMATION SUR LA  
SECURITE ALIMENTAIRE ET D’ALERTE PRECOCE

**PLAN NATIONAL DE REPONSES EN SOUTIEN AUX  
POPULATIONS EN INSECURITE ALIMENTAIRE ET  
NUTRITIONNELLE**

Résumé

Janvier 2022

## **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

A l'instar des autres pays sahéliens membres du CILSS confrontés à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle récurrente à cause des effets conjugués des changements climatiques, des conflits et des faibles capacités de résilience des communautés, le Tchad a adopté l'outil Cadre Harmonisé d'identification et d'analyse des zones à risque et des populations vulnérables pour disposer des informations fiables et consensuelles afin d'anticiper les crises et atténuer leurs effets.

A l'issue de chaque cycle d'analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle utilisant le Cadre Harmonisé qui se déroule en Novembre et Mars, le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers élaborent de manière consensuelle un Plan National de Réponses pour évaluer les besoins d'assistance humanitaire afin de mieux orienter les interventions en faveur des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle. Le plan national de réponses ainsi élaboré à travers des cadres de concertation constitue le principal référentiel pour toutes les interventions en matière de prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles au Tchad.

Les résultats du dernier cycle d'analyse du Cadre Harmonisé qui s'est tenue du 09 au 16 novembre 2021 révèlent que pour la période courante (Octobre - Décembre 2021), aucun département n'est en « phase Famine » ou « phase urgence » mais six (6) sont en « phase crise ». Les populations en insécurité alimentaire aigüe sont estimées à **963 244** personnes dont **22 789** en « phase urgence » et **940 455** en « phase crise » qui nécessitent une assistance humanitaire y compris une aide alimentaire gratuite et autres activités de relèvement et de renforcement de la nutrition, la santé, des moyens d'existence et des capacités de résilience.

Pour la même période, quarante-un (41) départements sont en phase sous pression et **2 723 795** personnes sont identifiées dans cette phase. En plus, vingt-deux (22) départements sont en phase minimale. Les populations se trouvant dans cette phase sont estimées à **11 667 619** personnes.

Pour la période projetée (Juin - Août 2022), période de soudure, la situation risque de se détériorer où **1 737 246** personnes seraient en insécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces personnes seraient en situation des déficits de consommation alimentaire considérable avec des taux de Malnutrition Aigüe Globale (MAG) supérieurs au seuil d'urgence de l'OMS.

Les populations en « phase sous pression » sont estimées à 3 637 535 personnes et celles en « phase minimale » à environ **9 979 978** personnes. Ces populations nécessitent un soutien pour renforcer leur résilience, développer leurs moyens d'existence et maintenir le taux de malnutrition aigüe à des niveaux acceptables.

Ces résultats de la situation alimentaire et nutritionnelle découlant du CH ont été obtenus grâce aux données issues de :

**La production céréalière prévisionnelle** de la campagne agricole 2021/2022 qui est estimée à 2 701 376 tonnes. Elle est en baisse de 6,28% par rapport à l'année dernière et de 6,33% par rapport à la moyenne de cinq dernières années. Le Sahel Ouest, durement impacté par les séquences sèches, a enregistré la baisse la plus importante, soit 45% par rapport à l'année dernière et 25% par rapport à la moyenne quinquennale.

**Le bilan céréalier prévisionnel 2021/2022**, incluant les importations et les exportations, dégage un déficit net de 291 341 tonnes. La disponibilité apparente est de 143 kg/pers/an ; elle est en baisse de 10,1% par rapport à la norme de consommation officielle qui est de 159 kg/pers/an.

**La situation pastorale** qui est caractérisée par une baisse importante de la biomasse dans les provinces du Sahel Ouest (Kanem, Bahr El Ghazel, Lac, et Hadjer Lamis), ainsi que dans certaines localités du Batha, Wadi Fira, Ennedi Est, Ennedi Ouest et du Ouaddaï à cause de la mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace. Ces séquences sèches ont aussi entraîné des baisses de niveau de remplissage des points d'eau qui ont conduit à un tarissement précoce des mares. Cette situation qui a entraîné une descente précoce des transhumants vers les zones les plus pourvues en pâturage pourrait engendrer des conflits agriculteurs - éleveurs.

**Les marchés sont moyennement approvisionnés** en céréales et autres produits alimentaires issus des récoltes de la campagne agricole et de stocks de commerçants. Cette disponibilité est renforcée par les importations de certains produits alimentaires (riz, farine de blé, pâtes alimentaires, etc.) en provenance, principalement du Cameroun et du Soudan. Par ailleurs, une forte demande en céréales est observée dans les provinces qui ont enregistré des baisses importantes de la production agricole. Les prix des denrées alimentaires de base en octobre 2021 sont en hausse par rapport à l'année dernière et à la moyenne de cinq dernières années dans la plupart des marchés. Ainsi, comparé à la moyenne quinquennale, le prix du mil est en hausse de 19% à Ati, 31% à Moussoro et 24% à Moundou. Pour le sorgho, le prix est en hausse à Oum Hadjer (30%), Mongo (43%) et Sarh (47%), exceptés Goz-beida et Doba qui enregistrent des baisses, respectivement de 14% et 6%. Quant au maïs, les prix sont en forte hausse à Pala (47%) et à Bol (29%).

**L'analyse de la consommation alimentaire** indique que 7% et 18,1% des ménages du Tchad ont respectivement une consommation alimentaire pauvre et limite. Pour ces deux catégories de ménages, l'alimentation est très peu variée (respectivement 4 et 5 groupes d'aliments) et moins riche avec une faible consommation de lait, de protéine animale et de légumineuse. Ces ménages font face à un déficit important de consommation alimentaire. Dans les départements de Bahr El Ghazal Ouest, Mangalmé, Abtouyou, Dar Tama, Barh Azoum, Aboudeia, Borkou Yala, Iriba et tous les départements du Kanem, la proportion de ménages ayant une consommation pauvre et limite dépasse largement 30%. Aussi, certains départements des provinces du Logone Occidental et Logone Oriental enregistrent des taux supérieurs à 30%.

**L'analyse des résultats HEA** ressort que sur les soixante-six (66) départements analysés, quinze (15) connaîtront des déficits de survie (Fouli, Kaya, Wayi, Kanem, Nord Kanem, Wadi Bissam, Dagana, Bahr El Ghazal sud, Bahr El Ghazal Nord, Bahr El Gazal Ouest, Biltine, Megri, Dartama, Iriba et Mangalmé) et dix-neuf (19) autres des déficits de protection de moyens d'existence. Les déficits observés sont dus principalement aux baisses importantes des productions agricole et animale, de revenus tirés de l'exode, du transfert des migrants, de la vente de produits maraichers et de l'auto-emploi.

**L'analyse de l'évolution des moyens d'existence** montre que 7,9% et 13,9% des ménages ont respectivement développé des stratégies d'urgence et de crise dans l'ensemble des zones analysées. Les effets négatifs du COVID-19 sur les activités économiques et la hausse des prix ont conduit les ménages à faire recours aux stratégies qui affectent leurs moyens d'existence.

**La situation nutritionnelle** demeure préoccupante dans la plupart des provinces des zones sahélienne et saharienne. Bien que les résultats de la dernière enquête SMART de septembre/octobre 2021 révèlent, au plan national, une prévalence de la Malnutrition Aiguë Globale (MAG) de 11% dont 2,1% sous la forme sévère (MAS), les provinces de l'Ennedi Ouest (18,5%), Ennedi Est (17%), Bahr El Gazal (16,5%), Kanem (16,2%), Wadi-Fira (16,2%), Batha (16%) et du Salamat (15,5%), enregistrent des prévalences de la MAG au-dessus du seuil d'urgence de l'OMS (15%).

Aussi, l'analyse de la malnutrition aigüe (IPC) qui couvre la période courante et projetée de l'analyse du Cadre Harmonisé, montre aussi une situation nutritionnelle de crise à urgence dans la plupart des provinces situées dans les zones sahélienne et saharienne.

**En ce qui concerne la mortalité, il est enregistré un taux brut** au niveau national de 0,53 décès pour 10 000 personnes par jour inférieur au seuil d'alerte de 1 décès pour 10 000 personnes par jour. Cependant, les provinces du Salamat et du Sila présentent des taux supérieurs au seuil d'alerte, respectivement de 1,54 et 1,2 décès pour 10 000 personnes par jour. Pour la mortalité des enfants de moins de 5 ans, la prévalence est de 0,77 décès pour 10 000 enfants par jour, en dessous du seuil d'alerte de 2 décès pour 10 000 enfants de moins de 5 ans hormis les provinces du Tibesti (2,1) et du Logone Oriental (2,25) qui ont des taux supérieurs.

## **II. PLAN NATIONAL DES REPONSES**

Pour faire face à la situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, le Gouvernement et ses partenaires ont élaboré un plan national de réponses (PNR) en soutien aux populations vulnérables. Tous les services pourvoyeurs d'information de l'Etat, les agences du Système des Nations Unies, les ONGs nationales et internationales et les organisations de la société civile ont pris part du 08 au 11 décembre 2021 à l'atelier d'élaboration de ce PNR en faveur des populations identifiées en « phase crise » et plus.

L'objectif global du Plan National de Réponses est d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations identifiées en « phase crise » et plus par le cadre harmonisé.

De manière spécifique, il s'agit de :

- Faciliter l'accès à l'alimentation aux populations en insécurité alimentaire,
- Réduire la morbidité et la mortalité liées à la malnutrition ;
- Renforcer les moyens d'existence des ménages vulnérables ;
- Assurer la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PNR.

### **2.1 Assistance alimentaire**

L'aide alimentaire peut être fournie suivant la modalité qui convient, notamment en distribution gratuite des vivres, en transfert monétaire cash et/ou en vente subventionnée. En effet, la distribution gratuite de vivres vise à couvrir aussi bien les besoins calorifiques quotidiennes de 2100 Kcal que les besoins en micronutriments essentiels pour le bon fonctionnement de l'organisme. Ce panier contient des céréales, des légumineuses, de l'huile, du sel et du sucre. La spécification de la nature de la denrée (par exemple le type de céréale) dépend des habitudes de consommations des personnes à assister. Les quantités sont déterminées pour avoir une ration équilibrée.

Ainsi, le coût de l'assistance alimentaire pour les 963 244 personnes en insécurité alimentaire s'élève à **vingt-six milliards quatre cent quatre-vingt-huit millions neuf cent cinquante-quatre mille soixante-treize (26 488 954 073) Francs CFA**.

Si aucune assistance n'est apportée à ces populations, la situation risque de se détériorer et **1 737 246** personnes seraient en insécurité alimentaire et nutritionnelle pendant la période de soudure. Alors, le coût de l'intervention s'élèverait à trente-six milliards sept cent soixante-huit millions cent soixante-deux mille neuf cent soixante-dix-neuf (**36 768 162 979**) Francs CFA.

### **2.2 Appui aux moyens d'existence**

L'appui aux moyens d'existence consiste à distribuer des kits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques aux ménages en insécurité alimentaire et nutritionnelle pour leur permettre de reconstituer leurs moyens de production. Ces kits sont constitués des intrants (semences, engrais et des produits phytosanitaire), des outils (pelles, pioche, houe, arrosoir, motopompe etc.), de noyaux reproducteurs (cinq chèvres et un bouc), de pirogue et filet/nasse/palangre ou d'appui aux activités génératrices des revenus suivant les zones agro écologiques du pays.

Le cout global pour l'appui à la production agro-sylvo-pastorale et halieutique est estimé à treize milliards quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent douze mille neuf cent quatre-vingt-treize (**13 098 512 993**) Francs CFA pour **160 541** ménages bénéficiaires.

### **2.3 Appui à la situation pastorale (aliment bétail et intrants vétérinaires)**

Cette action vise à secourir de façon urgente les femelles gestantes, allaitantes, les veaux et les animaux victimes de sous-alimentation dans les provinces ayant enregistré de déficits fourragers importants. Cet appui permettra à 448 917 ménages pasteurs et agropasteurs de disposer des compléments aliments constitués de tourteau de coton, de son (mil, riz, maïs) et des intrants vétérinaires pour assurer les déparasitages gastro-intestinaux et sanguins.

Le coût de cet appui est de seize milliards cent quatre-vingts millions neuf cent quarante-six mille trois cent quatre-vingt-quatorze (**16 180 946 394**) Francs CFA.

## 2.4 Prévention et prise en charge de la malnutrition

Cette action vise à assurer la prévention et la prise en charge des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes et allaitantes souffrant de malnutrition aiguë sévère ou modérée dans les provinces prioritaires. Le choix de ces provinces prioritaires s'est fait sur la base des critères de l'OMS selon lesquels une province avec une prévalence de MAG  $\geq 15\%$  et/ou MAS  $\geq 2\%$  et/ou mortalité des enfants de moins de 5 ans  $\geq 2/10000/\text{jr}$  est dans une situation critique. Sur cette base, 10 provinces ont été identifiées comme étant dans une situation de malnutrition critique. Il s'agit des provinces suivantes : Batha, BEG, Ennedi Ouest, Ennedi Est, Kanem, Salamat, Tibesti, Chari Baguirmi, Wadi-Fira et Logone Oriental. Cependant, la province du Lac a été ciblée par rapport aux mouvements des populations liées à l'insécurité civile.

Au total, 138 241 enfants de moins de cinq ans atteints de malnutrition aiguë sévère (MAS), 233 728 enfants atteints de malnutrition aiguë modérée (MAM) et 287 322 femmes enceintes et femmes allaitantes souffrant de malnutrition seront pris en charge. Par ailleurs, 204 043 enfants, 287 322 FEFA et 437 988 nourrissons et jeunes enfants bénéficieront des aliments de complément et d'un paquet d'activités dans le cadre de la prévention. Le coût de la prise en charge et de la prévention de la malnutrition est estimé à environ trente-huit milliards six cent cinquante-neuf millions huit cent vingt-trois mille sept cents (**38 659 823 700**) Francs CFA.

## 2.5 Coordination et suivi-évaluation de la mise en œuvre du PNR

Une mise en œuvre efficace et efficiente de ce PNR nécessite non seulement une bonne coordination de l'ensemble des interventions des Institutions de réponses, mais aussi l'engagement des parties prenantes à rendre compte, en favorisant l'implication des structures locales, notamment les comités provinciaux d'action (CPA), les comités départementaux d'action (CDA) et les comités locaux d'action (CLA).

La concertation et le partenariat au niveau national et local entre les différents acteurs doivent être privilégiés pour une mise en œuvre efficace du PNR et une bonne capitalisation des actions. L'opérationnalisation de la Cellule Technique chargée de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du PNR contribuera sans nul doute à matérialiser l'engagement des acteurs pour une plus grande redevabilité vis-à-vis des populations. Aussi, pour améliorer les impacts des actions d'assistance alimentaire, nutritionnelle et de renforcement des moyens d'existence, le suivi-évaluation des réponses devra permettre aux différents acteurs d'évoluer vers une harmonisation des outils de ciblage des bénéficiaires et une mise en place des actions conjointes ou complémentaires de résilience et de bonne gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La supervision et le suivi technique concerneront l'ensemble des activités du PNR pour un montant de deux cents millions (200 000 000) Francs CFA. Ce fonds servira à financer les missions conjointes (Gouvernement – partenaires) de suivi et évaluation de la mise en œuvre du PNR. Ces missions seront organisées par le comité d'action pour la sécurité alimentaire et la gestion des crises (CASAGC) et ses démembrements afin de s'assurer de l'effectivité de l'exécution des différentes actions.

## 2.6 Coût global du PNR 2022

Le coût global du PNR 2022 est estimé à **quatre-vingt-huit milliards quatre cent soixante-trois millions cinq cent cinquante-trois mille quatre-vingt-treize (88 463 553 093) Francs CFA** sur la base des priorités préalablement définies.

Cependant, si aucune action n'est entreprise avant la période de soudure, la situation alimentaire et nutritionnelle pourrait se détériorer et le coût du PNR s'élèverait à **cent neuf milliards huit cent trente millions six cent vingt-cinq mille quatre cent vingt-cinq (109 830 625 425) Francs CFA**.

## 2.7 Contributions au PNR

La réunion du Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et la Gestion des Crises qui s'est tenue le 26 janvier 2022 a permis de recenser les contributions des structures de l'Etat et des partenaires intervenant dans la réponse. Il s'agit de :

- L'Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA) dispose pour le moment dans ses différents magasins de 15 815 tonnes des céréales dont 8 532 tonnes de riz, 5 558 tonnes de maïs et 1 584 tonnes de pénicillaire. Ses interventions en faveur des personnes en insécurité alimentaire et nutritionnelle se feront suivant deux modalités à savoir, la distribution gratuite des vivres et la vente subventionnée. Cependant, les commandes en cours de livraison porteront ce stock de l'ONASA à 70 102 tonnes de céréales, 2 819 tonnes d'huile et 1 691 tonnes de sucre ;
- Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) a soumis des projets aux bailleurs pour le financement de l'assistance alimentaire des personnes vulnérables. Lesdits projets permettront à l'institution d'assister 820 000 personnes identifiées en insécurité alimentaire à travers des cash transferts ou des distributions gratuites de vivres. Le PAM prévoit également la prise en charge d'environ 61 000 enfants malnutris et 41 000 Femmes Enceintes et Femmes Allaitantes (FEFA) dans le cadre de la prévention de la malnutrition ;
- L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a mobilisé des ressources pour appuyer 50 296 ménages, soit 301 774 personnes dans la production agro-sylvo-pastorale. Cette assistance sera réalisée à travers des distributions des intrants agricoles, d'outils aratoires, de complément bétail, des intrants vétérinaires, de noyaux reproducteurs et des activités génératrices de revenus. Cet appui permettrait aux ménages pauvres en insécurité alimentaire de reconstituer leurs moyens de productions ;
- Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) a mobilisé des ressources pour assurer la prise en charge de 79 062 enfants souffrant de la malnutrition aiguë sévère avec des intrants nutritionnels (Plumpynut, plumpysup, lait F100, F75, CSB+) et des médicaments (antibiotiques, déparasitant, supplémentation micronutriments, ReSoMal) ;
- L'ONG OXFAM, au regard des résultats du Cadre Harmonisé, a soumis aux bailleurs trois projets pour la réponse humanitaire au bénéfice de 72 149 personnes en insécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces personnes recevront des cash transferts et des intrants agricoles.

Ainsi, le coût de ces contributions au PNR qui est de **13 849 931 664 F CFA** fait ressortir un gap de **74 613 621 428 F CFA** sur un coût global estimé à **88 463 553 093 F CFA**. Si nous tenons compte des intentions de certains partenaires pour acquis, les disponibles seraient de **29 206 119 036 F CFA** et le gap à rechercher de **59 257 434 057 F CFA**.

**Tableau** : Evaluation du coût global du PNR 2022 (FCFA)

Modalité	Coût	Disponible	Gap
Assistance alimentaire	26 488 954 073	23 947 776 841	<b>2 541 177 232</b>
Appui à la Production agro-sylvo-pastorale	13 098 512 993	1 063 362 470	<b>12 035 150 523</b>
Complément aliments bétail et intrants vétérinaires	16 180 946 394	203 908 161	<b>15 977 038 233</b>
Prévention et prise en charge de la malnutrition	32 495 139 632	3 991 071 564	<b>28 504 068 068</b>
Coordination et suivi évaluation	200 000 000		<b>200 000 000</b>
<b>Total</b>	<b>88 463 553 093</b>	<b>29 206 119 036</b>	<b>59 257 434 057</b>

### **III. CONCLUSION**

Le Plan National de Réponses 2022 élaboré, sur la base des résultats de l'analyse consensuelle de la situation alimentaire et nutritionnelle, utilisant le Cadre Harmonisé dont le coût global est estimé à quatre-vingt-huit milliards quatre cent soixante-trois millions cinq cent cinquante-trois mille quatre-vingt-treize (88 463 553 093) Francs CFA n'a enregistré que la contribution de treize milliards huit cent quarante-neuf millions neuf cent trente-un mille six cent soixante-quatre (13 849 931 664) F CFA. Même en considérant les intentions de certains partenaires pour acquis, les disponibles ne seraient que de 29 206 119 036 F CFA et il y aurait un gap de 59 257 434 057 F CFA, soit 67%.

Ainsi, une mobilisation des ressources permettra d'assurer le financement du gap afin couvrir toutes les actions prévues dans ce PNR. Car, la mise en œuvre coordonnée de ces différentes actions à temps permettrait d'anticiper une crise alimentaire éventuelle et ainsi de réduire les conséquences néfastes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sur la vie et les moyens d'existence de nos populations.